

Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis 42 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie en date du lundi 23 octobre 2006 pour l'étude de ce préavis. M. le Syndic Rémy Jaquier et M. Pierre Meyer, Responsable des finances communales ont aimablement répondu à l'ensemble de nos questions.

Rappel des dernières modifications dans le domaine fiscal :

- 2001 : mise en place de la péréquation horizontale
- 2003 : passage à la taxation annuelle postnumerando et approbation par le Conseil communal de l'amendement de la Commission des finances fixant le taux d'imposition à 80,5% (proposition municipale : 79,5%) pour 2004.
- 2004 : application de la bascule des points d'impôts.
- 2005 : adoption par le Grand Conseil du projet de loi sur les péréquations intercommunales.
- 2006 : Entrée en vigueur de la loi sur les péréquations intercommunales

Des incertitudes existent encore à savoir notamment :

- l'impact de la nouvelle loi sur la péréquation intercommunale
- éventuels reports de charges sur les communes, vu la volonté du canton de redresser ses finances.
- La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre le canton et les communes

La proposition de la Municipalité de maintenir le taux de 80,5% pour 2007 répond donc à un principe de prudence approprié à la situation actuelle.

Augmentation de l'impôt sur les chiens :

L'augmentation proposée (Fr. 20.-) est judicieuse. L'utilisation de ce revenu complémentaire (env. 16'000.-) sera utilisé pour couvrir les frais de campagne de sensibilisation des propriétaires de chiens et pour assurer la propreté du domaine public.

Conclusion :

Après délibérations, étant donné les incertitudes qui subsistent dans le domaine fiscal et la situation financière toujours tendue de notre Commune, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis no 42, tel que présenté.

Jean-Luc Raymondaz
Président de la Commission des Finances